

Image not found or type unknown



Préavis de bail avant 3 mois

Par **Xaliette**, le **26/12/2008** à **19:16**

Bonjour,
Bien que le cas de la rupture de bail avant 3 mois est été déjà abordé, je souhaite tout de même avoir votre avis sur ma situation.
Début décembre, j'ai mis fin à mon activité indépendante (à mon compte) car pas assez rentable.
J'ai retrouvé un emploi salarié à 80 km de mon domicile actuel.
Puis-je bénéficier du droit de préavis réduit à 1 mois ?
Dans l'attente de votre réponse,
Meilleures salutations.